

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de Bayeux  
Canton de Bayeux  
Mairie de Manvieux

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

portant sur les restrictions de circulation  
chemin de la Bréhollière et chemin de  
l'Église en raison de travaux de voirie

**Le Maire de la commune de MANVIEUX**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie routière, et notamment l'article L113-1,

**Vu** les articles R44, R225 et R227 du Code de la Route,

**Vu** les restrictions de circulation et de stationnement dues aux travaux de réfection de voirie chemin de la Bréhollière et chemin de l'Église,

**CONSIDÉRANT** qu'il relève de l'autorité municipale de réglementer la circulation et le stationnement,

**CONSIDÉRANT** la demande, en date du 15 novembre 2023, de l'entreprise MARTRAGNY TP – 8 route de Meuvaines 14960 Saint Côme de Fresné, en charge des travaux,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire, pour les usagers et les personnels de l'entreprise MARTRAGNY TP de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules chemin de la Bréhollière et chemin de l'Église en raison de travaux de voirie,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Du 20 novembre 2023 à 8 h 00 et pour la durée des travaux estimée à 3 semaines, le stationnement et la circulation de tous véhicules, à l'exception des riverains et des services de secours, sont interdits chemin de la Bréhollière et chemin de l'Église,

**Article 2 :** L'entreprise MARTRAGY TP, en charge des travaux, assure la mise en place de la signalisation nécessaire.

**Article 3 :** Ces dispositions sont portées à la connaissance des usagers par l'affichage du présent arrêté.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, sera adressée à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Port-en-Bessin

Chargé, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Manvieux le 16 novembre 2023  
Le Maire, Patrice FOLLIOU

